ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Tom Sweeney vs Geo. Gemparte.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 21,755.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 6me jour de juillet 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un baril de whiskey, 1 baril contenant du whiskey 1 lot de liqueurs assorties, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. — Conditions — Comptant WM J. BEADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 25 juin—25—juil 2 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Samuel Schaer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 76,551—Division C—Attendu que Annie Barris, représentée par Frank B. Thomas, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Schaer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Zengel, Thomas et Suthon, avocats.
23 juin—23 27—juil 2

Succession de William Thompson, Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75,059—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en pouvoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Thompson, Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Peter G. Riddell, avocat. 28 juin—28—juil 2 7

Succession de Veuve Armand Rossu.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 75,218 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en pouvoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolfo Dugué, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florence, avocat. 28 juin—28—juil 2 7

Succession de Vve F. Hanewinckel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,030—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en pouvoir) pour lesquelles le compte présenté par Frederick Hanewinckel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.
28 juin—28—juil 2 7

Succession de José Julia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,592—Division A—Attendu que la Commercial Trust & Savings Bank, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu José Julia, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Rouse, Grant & Grant, avocats.
24 juin—24 28—juil 2

Succession de John Henry Vermeuille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,966—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Jaeger, veuve de John E. Jaeger, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Dart & Kernan, avocats.
28 juin—28—juil 2 8

Succession de Christian Jacobs et al, Margaret Jacobs vs Christian Jacobs et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 39,971 et 74,692 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank E. Raimold, avocat.
29 juin—29—juil 2 8

Succession de Léon Samson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,095 — Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Coralie Samson, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Harold W. Newman, avocat.
29 juin—29—juil 2 8

Succession de Jean Pierre Favre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 76,549—Division E—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Favre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
29 juin—29—juil 2 8

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur améliorée dans le Premier District.

Beaux emplacements d'affaires.

JEUDI, le 13 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 723 rue Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres datés et signés le 26 juin 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, dans les successions ci-après énumérées sur les conditions du comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1905, déposer 20 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de la vente et payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire.

Succession de Robin Martin.
No 68,700—Division C.

Deux lots de terre Nos 10 et 11 de l'ilet 713, borné par les rues Génois, D'Hémécourt, Télémaque et Bandin, le lot 10 ayant une façade de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes à la rue Génois avec une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 1/2 lignes sur la rue D'Hémécourt et formant l'encoignure desdites deux rues; le lot 11 est contigu au lot 10 dans le fond et ayant une façade de 30 pieds à la rue D'Hémécourt avec une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 5 ligne entre lignes égales et parallèles.

Succession de Anna Maggina.
No 68,701—Division C.

Trois lots de terre dans l'ilet 713 borné par les rues Génois, Bandin, D'Hémécourt et Télémaque, désignés par les Nos 1, 2 et 3; le lot No 1 mesurant 32 pieds, 1 ligne de face à la rue Génois sur 108 pieds, 6 pouces et 4 lignes; le lot No 2, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Génois sur 108 pieds, 6 pouces et 4 1/2 lignes; et le lot No 3 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Génois sur 108 pieds, 6 pouces et 4 1/2 lignes de profondeur; lot No 1 formant l'encoignure des rues Bandis et Génois, et les lots 2 et 3 sont contigus.
2 juil—2 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Pira Genovesa—No 74, 119.

Propriétés de Valeur

Dans le Sixième District,

Nos 5600-02 rue Laurel, à l'encoignure Joseph.

No 5116, rue Laurel, entre Soniat et Dufossat.

No 5118 rue Laurel entre Soniat et Dufossat.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 74 119—Cour Civile de District—Division B.—MARDI, le 11 juillet 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, j'offrirai en vente, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 9 juin 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

No 1. Deux certains lots de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Arabella et Joseph, lesquels lots sont désignés par les Nos 14 et 15 sur un plan par Mondelli, architecte, daté le 5 novembre 1841 et mesurant chacun trente pieds de front à la rue Laurel sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Laurel et Joseph.

No 2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Soniat, Laurel et Dufossat, désigné par le No 14 sur un plan fait par F. N. Tourné, architecte, daté le 28 juin 1866, déposé en l'étude de A. S. Boudousquié, notaire, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Soniat, Laurel, Annonciation et Dufossat, désigné par le No 13, d'après un plan par A. F. Tourné, architecte, daté le 22 juin 1866, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénande et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et être sujette aux clauses de l'hypothèque, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1905, en plus et au-dessus du montant de son enchère, et l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, encanteur.
Robt. J. Maloney, Esq., avocat.
10 juin—10 11 18 25—juil 2 9 11

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Constable, Première Cour de Cité, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1905.

In re James Demouelle & Sens.

Action in rem.
No 21,861—Première Cour de Cité, Paroisse d'Orléans.

A qui cela peut concerner.

Attendu qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisie provisoirement et pris en ma possession la propriété ci-après décrite, à savoir—

La propriété étant enregistrée dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 20, folio 583, au nom de Arnold L. Vivien, acquise par lui le 5 avril 1836 par acte passé pardevant H. Pédesclaux, ancien notaire, et étant trois lots de terre dans le nouveau faubourg Marigny étant les Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet 98, maintenant ilet 1329 sur un plan par Reillaux, daté le 19 mars 1836, déposé en l'étude de Pédesclaux, notaire, comme plan No 8; ledit ilet étant borné par les rues Dorgenois [autrefois Magistrat] Rocheblave, (autrefois Vertu), Teura (autrefois Union) et Français, le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues Français et Dorgenois, (autrefois Magistrat) et mesurant 30 pieds de face à la rue des Français par 90 pieds de profondeur et façade à la rue Dorgenois (autrefois Magistrat), le lot No 2, est contigu au lot No 1, et mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 90 pieds de profondeur, le lot No 3 mesurant 30 pieds à la rue Dorgenois (autrefois Magistrat) par 60 pieds de profondeur, lesquels trois lots forment ensemble le lot désigné par le No 8 de l'ancien ilet 98 sur laquelle propriété James Demouelle et fils réclament un lien privilège et droit d'hypothèque d'après la pétition enregistrée par eux dans l'affaire ci-dessus pour la somme de ($89.80) soixante-neuf 80/100 dollars avec 6 0/0 pour cent d'intérêt par an à dessus du 8 novembre 1899 jusqu'au paiement et frais, etc., et attendu que la ci-dessus propriété sur laquelle les mêmes James Demouelle et fils réclament un lien privilège et droit d'hypothèque, a été abandonnée par ledit Arnold L. Vivien ou propriétaire ou propriétaires de ladite propriété et ledit Arnold L. Vivien ou propriétaire ou propriétaires de ladite propriété sont inconnus au dite James Demouelle et fils, et aucunes parties n'ont pu être trouvées sur lesquelles service légal de citation pouvait être fait, ou qui que ce soit représentant Arnold L. Vivien propriétaire ou propriétaires de ladite propriété, ou aucun domicile dudit maintenant pour cela avis public est par ceci donné à aucune ou toutes personnes intéressées dans la propriété ci-dessus de comparaître et répondre dans les quinze jours, conformément aux articles 292 et 293 du Code Civil de Procédure Civile à la pétition présentée par les dits James Demouelle et Fils dans l'affaire ci-dessus. WM. J. BEADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Rangel, Thomas et Suthon, avocats pour les demandeurs.
16 juin—16 18 21 23 28 30—juil 2

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

No 819 rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Félicité Rosella Sloane.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 76,244.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—LUNDI, le 10 juillet 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 76,244, daté le 7 juin 1905, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 103, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Dumaine et Ste Anne, mesurant en mesure américaine vingt quatre pieds onze pouces, de face à la rue Bourgogne [24 pieds 11 pouces] sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes [127 pieds 10 pouces et 5 lignes] de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable dans un an, en un billet de l'acquéreur portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement avec privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses de non aliénando, cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du montant dudit billet ou en partie quelconque et toutes les autres clauses de sécurité contenues dans les actes de vente.

L'acquéreur d'assumer, en sus de son enchère, le paiement de tous les certificats de la vente et toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année courante de 1905, et d'accepter la police d'assurance existant sur la propriété vendue. L'acquéreur d'avoir droit aux loyers seulement de la date de la signature de l'acte de vente et de déposer dix pour cent du montant de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Carleton Hunt, avocat. 9 juin—9 11 18 25—juil 2 9

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN EXCELLENT PLACEMENT.

LA RESIDENCE MODERNE ET COMMODE EN BOIS A DEUX ETAGES.

Avec terrains spacieux. No 2310 rue Magasin

Entre les rues Philip et Première.

Succession de Mme Katie Birg Richard, décédée.

No 75,570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Common—MARDI, le 25 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 juin 1905, et aussi d'un ordre supplémentaire rendu par le susdit juge le 21me jour de juin 1905, le tout dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété connue de valeur ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Constance, autrefois Live Oak, Philip et Première, désignés comme les lots A et B sur un plan par C. A. Hedin, voyer, daté le 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5 dans les registres de William Monaghan, autrefois un notaire, et par la lettre H sur un plan par P. J. Rothaas, daté le 18 mars 1836, déposé dans les registres de J. B. Marks, autrefois un notaire, comme plan No 11. Les dits lots A et B sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magasin par cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot H mesurant trente six pieds, quatre pouces et trois lignes de face à la rue Philip, par cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence moderne et commode à deux étages en bois couverte en ardoises No 2310 rue des Magasins, ayant galeries sur la façade, le fond et le côté, vestibule, chambre à bain, jolis salons doubles, salle d'attente, salle à manger, plusieurs grandes chambres à coucher, chambres à domestiques, office, dépendances, hangar, citernes, etc.; plombage moderne sanitaire, gaz et électricité, murs cimentés, pelouse, jardins de fleurs, bien distribués et agrementés, à proximité des marchés, écoles, églises et lignes de chars électriques et dans un voisinage choisi. Vendus sujets au bail sur ladite propriété expirant le 1er octobre 1905, à un loyer de $720.00 par an.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1, 2 et 3 ans devant être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le pacte de non aliénando, 5 0/0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, la bâtisse devant être assurée et les polices transférées au porteur des billets, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant l'Hon. C. C. Friedrichs, notaire, aux fais de l'acquéreur.
Philip H. Mentz, avocat.
24 juin—24 25—juil 2 9 16 23 à date.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Lots dans le Cimetière Greenwood.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre, daté le 14 juin 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Dan Lewis et als vs George Hawthorne et als. No 71,630 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre Nos 56 59, 60, 62 et 84, situés sur l'avenue Cedar, entre les promenades Cedar et Aloe, mesurant chacun 6 pieds de face sur 9 pieds de profondeur, dans le cimetière Greenwood de la Nouvelle Orléans, deux desdits lots sont des lots d'encignure, la propriété foncière est en demande, ayez l'œil sur une place de repos pour l'avenir.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Oscar Schreiber, avocat.
18 juin—18 25—juil—2 9 16 20

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs, Installations de Buvette, Meubles de Maison.

IN RE MINEURS GARCIA.

No 76,278—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet VENDREDI, 7 juillet 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1645 avenue Tulane, coin Claiborne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un lot d'effets mobiliers, consistant en installations de buvette, vins, liqueurs, meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Buck, Walshe & Buck, avocats.
25 juin—25—juil 2 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de H. C. Miller.

COUR JIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,424, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat. 1 juil—1 9 10

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison.

Succession de Sarah J. Cole.

No 75,951—Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—MERCREDI, le 12 juillet 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux, 6335 et 6337 rue Magasins, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 27 juin 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant.
1er juil—1 2 12

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

In re Alfred Thiroux versus Veuve E. Lemonne et als.

No 72,053—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 2 juin 1905 et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 25 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Trémé, St Claude, Chemin du Bayou et la rue Ursulines, désigné comme lot No 8 sur un plan de J. Pilié, voyer, de la date du 15 décembre 1832, et annexé à un acte passé pardevant H. Pédesclaux, ancien notaire, à la date de février 1833, et mesurant en mesure américaine 48 pieds 8 pouces de face à la rue Trémé sur 94 pieds de profondeur sur un côté et 94 pieds 2 pouces sur l'autre côté, et 43 pieds 3 pouces dans le fond.

Les améliorations comprenant résidence double en briques à deux étages connues comme les Nos 1124 et 1126 rue Liberté, (autrefois Trémé) chaque côté contenant environ neuf chambres, balcon sur la façade et le côté, vestibules, etc.

Termes et conditions—Comptant. Acte de vente devant être passé pardevant Robert Lagier notaire, aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur devant faire un dépot de 10 0/0 du montant de son enchère au moment de l'adjudication et d'assumer les taxes pour l'année 1905.

WILL. J. MORGAN,
Encanteur, 331 rue Carondelet.
23 juin—23 25 — juillet 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de P. J. Helmbeck.

No 76,311, Division D Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté et signé le 16 juin 1905, et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan MARDI, le 25 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc; situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Peter, Nord Diamond, Tchoupitoulas et St. Joseph, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant comme suit: le lot No 1 mesurant 21 pieds, 11 pouces de face à la rue S. Peters par 106 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne supérieure et 100 pieds, 8 1/2 pouces sur la ligne inférieure et 21 pieds 2 pouces sur la ligne du fond. Le lot No 2 mesurant 21 pieds, 11 pouces de face à la rue S. Peters par 100 pieds 8 1/2 pouces de profondeur sur la ligne supérieure et 94 pieds 10 pouces sur la ligne inférieure et 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 3 mesurant 58 pieds 5 pouces de face à la rue N. Diamond, 32 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue S. Peters, 31 pieds 5 pouces sur la ligne de côté le séparant du lot No 4, et 49 pieds 7 pouces dans le fond. Le lot No 4 mesurant 57 pieds de face à la rue N. Diamond sur une profondeur entre lignes parallèles de 31 pieds 5 pouces et 57 pieds dans le fond. Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens, le 16 mai 1882, pardevant F. D Seghers, notaire, C. O. B. 117, le 211 et de Mlle H. Bonnemer, et als, le 2 août 1895, par acte pardevant W. B. Fahey, C. O. B. 155 le 693.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans ou un an, le tout à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit s'il y en a devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, tel que 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de la police d'assurance, etc., et devant être passé aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. C. Davey, Jr, notaire. L'acquéreur assumant en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1905 et faire un dépôt comptant au moment de l'adjudication de 20 0/0 du prix d'achat.

G Fernandez, Jr., exécuteur testamentaire.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
21 juin—21 25—juil 2 9 16 23 25

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Gueydan, Paroisse de Vermillion.

Succession de John Joseph Wagner.

No 75,631—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Common — JEUDI, le 6 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 31 mai 1905 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E. Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite à savoir—

Ce certain lot ou morceau de terre situé dans la ville de Gueydan, paroisse Vermillion, Lne, et étant connu et désigné comme lot No quinze (15) du bloc No cinquante (50) d'un plan de ladite ville de Gueydan, enregistré dans le bureau du recorder et connu de la paroisse de Vermillion, Lne, ledit lot ayant une façade de trente sept pieds six pouces à la rue Cinquième sur une profondeur de 142 pieds à une allée.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et l'acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire; faire un dépôt de vingt pour cent avec l'encanteur.
4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DE VALEUR

Dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

60 LOTS avec toutes les améliorations

Dans les localités les plus importantes et dans le centre des affaires de la

VILLE DE BATON ROUGE.

Plantation Richland et la Plantation Myrtle Grove.

DES TERRES CONTIGUES A LA VILLE DE BATON ROUGE,

Toutes augmentant en valeur tous les jours.

Grande étendue de terre dans les paroisses

E. BATON ROUGE, LIVINGSTON, MOREHOUSE, AVOYELLES, E. FELICIANA,

Toutes propriétés de valeur, conservées pendant des années et placées sur le marché pour la première fois.

A l'Encan, JEUDI, le 6 juillet 1905.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau 732 rue Common, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 74 973, jugement rendu le 29 mai 1905, et signé le 2 juin 1905, dans l'affaire de la succession de Mme M. A. Pike, W. T. Doswell vs John H. Pike et als., pour un partage—

DANS LA VILLE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Julie, Church et Girod, et désignés par les numéros 31, 32 et 33; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 31 et 32 mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 150 pieds 5 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles et 52 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Church; le lot No 33 mesurant 26 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de 149 pieds 2 pouces et 3 lignes, et 26 pieds de face à la rue Church, les mesures toutes plus ou moins. Sujets à un bail expirant le 30 sept. 1905.

Les améliorations consistant d'une résidence en briques connue comme No 747 rue du Camp.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet, comme la dernière propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 3 et 4, lesquels dits lots sont contigus, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de 78 pieds entre lignes parallèles, les mesures toutes plus ou moins. Vendu sujet à bail. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques connue comme Nos 607 et 609 rue Julie.

PAROISSE EST BATON ROUGE.

3° Une certaine étendue de terre connue comme la Plantation Richland, située dans la paroisse Est Baton Rouge, environ deux milles et demi à l'est de la ville de Baton Rouge, sur le chemin Middle Highland et contenant 1,037.71 acres, et est vendue ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

4° Une certaine étendue de terre ou plantation dans la paroisse Est Baton Rouge, à environ six milles de la ville de Baton Rouge, contenant 600 acres et est bornée au nord par les terres de Hickey et Conrad à l'Est par Waite, et Leftwich, au sud par J. R. White et à l'ouest par les terres de Ricketts et Harris; et Est vendue ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

PLANTATION MYRTLE GROVE.

5° Plantation Myrtle Grove, composée de deux étendue de terre: 1. Une certaine étendue ou portion de terre contenant 375 acres superficielles, à environ six milles au sud est de la ville de Baton Rouge, bornée par les terres de MM. Garig, Adams et Thomas, vendue ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. 2. Une étendue de terre située dans la même paroisse et à environ six milles au sud-est de la ville de Baton Rouge et contenant 975 acres, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; la dite étendue de terre est bornée au nord par les terres de M. Thomas, à l'est par les terres de M. Gardner et Jos Miller, au sud par les terres de Davenport et à l'ouest par les terres de M. Gardner et M. Garig. Vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

6° Une certaine étendue de terre, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, sur la Rivière Amite, à environ dix sept milles de la ville de Baton Rouge, étant la partie Est de la section 49, T 5 S. R. 2, Est district de terre de Greensburg; ladite étendue contenant 250 acres.

DANS LA VILLE DE BATON ROUGE.

7° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans la ville de Baton Rouge, paroisse Est Baton Rouge, Louisiane, désignés par les Nos 9, 10 et 12, dans l'ilet No 9, borné par les rues Florida, Convention, Huitième et Neuvième, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurant chacun 64 pieds de face à la rue Convention sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles; le lot No 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

8° Un certain lot de terre à Baton Rouge, désigné par le No 7, dans l'ilet No 13, borné par les rues Florida, Convention, Treizième et Quatorzième, et mesurant 64 pieds de face à la rue Convention, par une profondeur et façade à la r